



Conséquences du divorce sur la répartition des biens

Par **laratte_old**, le **19/07/2007** à **10:45**

marié depuis plus de 20 ans j' ai 2 enfants majeurs poursuivant encore leurs études. Mon couple ne tient plus depuis longtemps et nous somme décidé à nous séparer. quelles seront les conséquences: doit on assurer une pension alimentaire pour ces enfants majeurs qui sont encore dans des études mais qui perçoivent des revenus par du travail d'étudiant nous possédons une maison que nous allons vendre , comment sera réparti le bénéfice de cette vente et dernière question mon épouse sort d'un cancer et est en rémission, elle a repris son activité en mi temps thérapeutique jusqu'en septembre et doit normalement récupéré une activité à temps plein son état peut il influencé une éventuelle pension de reversion?

Voilà beaucoup de questions si vous pouvez m'apporter quelques éléments d'informations je suis preneur!

merci déjà à l'avance de m'avoir lu

Daniel laratte cestdaniel@free.fr tel: 0387730279

Par **Jurigaby**, le **19/07/2007** à **20:00**

Bonjour.

Concernant la pension alimentaire, on va dire qu'elle est en princiupe dûe jusqu'à ce que les enfants majeurs soient devenus indépendants.

Concernant, les fruits de la ventes de la maison, c'est un peu plus compliqué.

Pour essayer de vous résumer les choses au mieux, disons qu'au moment du divorce, le notaire va établir un inventaire de tous vos biens et un solde de tous vos comptes (y compris l'argent issu de la vente de la maison). Ensuite, il va diviser cet ensemble en deux lots et vous devrez chacun en choisir un.

Concernant la pension de reversion, je ne comprends pas très bien.

En principe, une pension de reversion est une pension due à une veuve lorsque son mari est décédé et là, je ne vois pas le rapport.

Par **laratte_old**, le **19/07/2007** à **21:27**

merci de m'avoir répondu; concernant la pension de reversion j'ai du mal m'explique je pensais plus précisément à la pension que l'on doit verser à son ex femme concernant la différence de revenu!

Par **Jurigaby**, le **19/07/2007** à **21:35**

Bonjour.

Alors, dans ce cas, on va parler de prestation compensatoire!

Effectivement, vous devrez en verser une pour compenser une éventuelle baisse du niveau de vie.

Maintenant, se elle gagne bien sa vie, il ne sera nullement question de prestation compensatoire!

Par **laratte_old**, le **19/07/2007** à **21:42**

mon épouse gagne pratiquement la moitié de mon salaire et en plus est en rémission d'un cancer donc reprise du boulot en mi temps thérapeutique donc je risque de casquer si je comprends bien!

Par **Jurigaby**, le **19/07/2007** à **21:43**

Bonjour.

Oui, c'est probable...